

Communiqué du commissaire de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA) aux créanciers et aux médias

Procédure concordataire - prochaines étapes

Berne, le 26 mars 2013. Après la vente des usines de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA), la procédure concordataire de Weidenareal Metall SA suit son cours.

Les prochaines étapes se présentent comme suit:

Assemblée des créanciers

Le commissaire a entamé les préparatifs pour l'assemblée des créanciers. L'assemblée des créanciers devrait avoir lieu en juin 2013. La date exacte ainsi que le lieu de l'assemblée des créanciers seront annoncés ultérieurement. En outre, les créanciers connus recevront une invitation écrite ainsi que les informations et documents pertinents.

Lors de l'assemblée des créanciers, le commissaire informera sur son activité et expliquera le projet de concordat. De plus, les organes de liquidation, c'est-à-dire le liquidateur ainsi que les membres de la commission des créanciers, qui seront chargés de la liquidation de la société dans le cadre de la liquidation concordataire, seront élus.

La participation à l'assemblée des créanciers n'est pas impérative et n'affecte pas les droits procéduraux des créanciers.

Concordat

Suite à l'assemblée des créanciers, le concordat sera soumis aux créanciers pour approbation écrite. Dès que le quorum prévu par la loi est atteint, le commissaire demandera au juge l'approbation du concordat. Avec l'approbation ayant force de chose jugée du concordat, la procédure passera de la phase du sursis concordataire à celle de la liquidation concordataire.

Liquidation concordataire

Dans le cadre de la liquidation concordataire, les organes de liquidation réaliseront les actifs restants de Weidenareal Metall SA. En outre, les organes de liquidation élaboreront un dit état de collocation. Pour ce faire, les organes de liquidation examineront toutes les créances annoncées et établiront un ordre des créances selon leur rang. L'état de collocation sera déposé publiquement. La collocation des créances peut être

contestée. Des premiers versements aux créanciers ne peuvent être effectués qu'après l'entrée en force de chose jugée de l'état de collocation et l'élaboration d'un plan de distribution.

Il n'est pas encore possible de dire à quel moment des paiements aux créanciers pourront être effectués. Néanmoins, on peut aujourd'hui partir du principe que les créances garanties par gage ainsi que les créances privilégiées de 1ère et 2ème classe seront couvertes entièrement par le produit de la réalisation des actifs. Par contre, il n'est pas encore possible de prédire de manière fondée la hauteur du dividende des créanciers de 3ème classe.

Structure de la société et responsabilités

Il sied de constater que Weidenareal Metall SA et Baoshida Swissmetal SA sont des sociétés indépendantes l'une de l'autre. Baoshida Swissmetal SA a repris les deux usines suisses de Weidenareal Metall SA, c'est-à-dire de l'ancienne Swissmetal Industries SA, à Reconvilier et à Dornach y compris le personnel. Par contre, elle n'a pas repris la société Weidenareal Metall SA elle-même. La procédure concordataire de Weidenareal Metall SA se poursuivra.

Il est également à noter que le commissaire n'est chargé que de la procédure concordataire de Weidenareal Metall SA (auparavant Swissmetal Industries SA). Par contre, les affaires de la société-mère Swmtl Holding SA en liquidation (auparavant Swissmetal Holding SA) ne se trouvent pas en sursis concordataire et ne sont pas sous la responsabilité du commissaire. La liquidation volontaire de la société-mère Swmtl Holding SA décidée lors de l'assemblée générale 2012 n'affecte ni la procédure concordataire de la société-fille Weidenareal Metall SA ni la position des créanciers de Weidenareal Metall SA.

Site à Dornach

Weidenareal Metall SA est toujours propriétaire du site d'environ 127'000 m² à Dornach. Elle a conclu un contrat de bail pour ce site avec Baoshida Swissmetal SA. Ce contrat de bail est dans un premier temps limité à six ans.

Dans le cadre de la procédure concordataire, Weidenareal Metall SA est en train d'examiner les possibilités de valorisation et de développement du site à Dornach avec l'appui de planificateurs externes et sous la supervision du commissaire. L'examen des possibilités de développement est effectué en coordination étroite avec la commune de Dornach et le canton de Soleure et en prenant en considération les besoins de l'usine.

Dans les semaines passées, Weidenareal Metall SA a présenté à la commune de Dornach une proposition d'un masterplan pour le site. Basée sur cette proposition, la commune a commandé l'élaboration d'un modèle spatial du terrain qui servira pour planifier les prochaines étapes.

Ces travaux de planification devraient être poursuivis lors de la liquidation concordataire.

De plus, Baoshida Swissmetal SA, l'exploitante actuelle du site, a signalé son intérêt pour acquérir le site.

Pour de plus amples informations

- Site internet du commissaire: www.sachwalter-swissmetal.ch
www.sachwalter-weidenareal.ch
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00